Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230616-D2023-103-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2023
Notification : 16/06/2023

Agglo du Pays de Dreux

DÉCISION

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE SUPPRESSION DE LA STATION D'EPURATION COMMUNALE ACTUELLE ET RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE MONTREUIL LE BOURG, COCHERELLE ET LE HAMEAU DE FERMAINCOURT MONTREUIL ET FERMAINCOURT CHERISY EN TETE DU RESEAU DE DREUX VERS LA STATION D'EPURATION DES CHATELETS.

7.5 - Subventions

GS/JLC/MBY/AP/MLB/ND
N°D2023-103

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *l'approbation du programme « Eau et Climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie par le comité de bassin Seine-Normandie le 9 octobre 2018, et sa révision par le comité de bassin puis au conseil d'administration du 16 novembre 2021,*
Vu *la 5° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subvention,*
Vu *la délibération du bureau communautaire n°BC2023-048 du 3 avril 2023 portant attribution du marché n°2023/17 relatif à une mission de maitrise d'œuvre pour des travaux de suppression de la station d'épuration communale actuelle et le raccordement des effluents de Montreuil le bourg, Cocherelle et le hameau de Fermaincourt Montreuil et Fermaincourt Chérisy en tête du réseau de Dreux vers la Station d'épuration des Châtelets à la société BFIE pour un montant global et forfaitaire pour partie provisoire de 205 447,12 € HT,*

Considérant que l'étude stratégique réalisée en 2017 par BFIE et IRH ingénieur conseil a mis en évidence la nécessité d'effectuer des travaux de suppression de la station d'épuration communale actuelle et de raccorder les effluents de Montreuil le bourg, Cocherelle et du hameau de Fermaincourt (Montreuil et Chérisy) en tête du réseau de Dreux vers la station d'épuration des Châtelets,
Considérant que la société BFIE a été retenue par la Communauté d'agglomération pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de suppression de la station d'épuration communale actuelle et de raccorder les effluents de Montreuil le bourg, Cocherelle et du hameau de Fermaincourt en tête du réseau de Dreux vers la station d'épuration des Châtelets,
Considérant que les consultations relatives aux levés topographiques et aux études géotechniques seront réalisées prochainement pour un montant estimé de 29 515, 36 € HT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230616-D2023-103-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2023
Publication : 16/06/2023

Considérant que des subventions pour les études de maîtrise d'œuvre peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre des comptes de programme 1110 (études spécifiques - épuration) du XIème programme,
Considérant que la subvention s'élève à 50% du montant de l'étude de la maîtrise d'œuvre,
Considérant qu'en contrepartie de l'octroi de la subvention, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération,
Considérant que les plans de financement pour les deux tranches (ferme et optionnelle) sont les suivants :

TRANCHE FERME		**Montant (€ HT)**	**Financeurs**	**Montant (€ HT)**	**%**
Missions Maîtrise d'œuvre (Montreuil)	AVP, PRO, AMT	35 691,05 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	61 987,50 €	50 % Subvention
	EP	16 685,00 €			
	Consultation et suivi topo/Géotech CSPS/Amiante/tests réception	3525,00 €			
	Rédaction des dossiers de demande de subventions.	1 170,00 €			
	Rédaction dossier loi sur l'eau (autorisation ou déclaration).	2245,00 €			
	Choix et suivi du prestataire tiers pour l'investigation complémentaire de localisation de réseaux de concessionnaire.	805,00 €			
	Rédaction des documents administratifs et réglementaires nécessaire à la construction et/ou la démolition d'ouvrage de génie civil.	1360,00 €			
	Choix et suivi du prestataire tiers pour le contrôle technique.	805,00 €			
	Campagne des mesures de débit et de pollution	2570,00 €			
	Enquêtes domiciliaires (107).	23 700, 00 €			
	Sous total étude pour la tranche ferme	**88 556,05 €**			
Levés Topographiques		12 843,36 €			
Etudes Géotechniques		16 672,00 €	Auto-financement	61 987,50 €	50 %
Sous total étude pour la tranche ferme :		**118 071,41 €**			
Divers et imprévus (5 %)		**5903,57 €**			
TOTAL		**123 975,00 €**	**TOTAL**	**123 975,00 €**	**100 %**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230616-D2023-103-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2023
Notification : 16/06/2023

TRANCHE OPTIONNELLE		Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	%
Missions Maîtrise d'œuvre (Chérisy)	AVP, PRO, AMT	15 093,22 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	35 967, 00 €	50 % Subvention
	EP	6 345,00 €			
	Consultation et suivi topo/Géotech CSPS/Amiante/tests réception	1500,00 €			
	Rédaction des dossiers de demande de subventions.	680,00 €			
	Rédaction dossier loi sur l'eau (autorisation ou déclaration).	775,00 €			
	Choix et suivi du prestataire tiers pour l'investigation complémentaire de localisation de réseaux de concessionnaire.	200,00 €			
	Rédaction des documents administratifs et réglementaires nécessaire à la construction et/ou la démolition d'ouvrage de génie civil.	680,00 €			
	Choix et suivi du prestataire tiers pour le contrôle technique.	200,00 €			
	Enquêtes domiciliaires (62 unités).	13 520,00 €			
	Sous total étude pour la tranche optionnelle	**38 993, 22 €**			
Levés Topographiques		12 843,36 €			
Etudes Géotechniques		16 672,00 €	Auto-financement	35 967, 00 €	50 %
Sous total étude :		**68 508,58 €**			
Divers et imprévus (5 %)		3 425,43 €			
TOTAL		**71 934,01 €**	**TOTAL**	**71 934,01 €**	**100 %**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les deux plans de financement détaillés ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour les études relatives aux travaux de suppression de la station d'épuration communale actuelle et de raccorder les effluents de Montreuil le bourg, Cocherelle et du hameau de Fermaincourt (Montreuil et Chérisy) en tête du réseau de Dreux vers la station d'épuration des Châtelets dans le cadre du XIème programme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230616-D2023-103-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2023
Notification : 16/06/2023

ARTICLE 3 : DE DIRE qu'en contrepartie, la Communauté d'agglomération s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération.

ARTICLE 4 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

ARTICLE 6 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 16 JUIN 2023

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 16 JUIN 2023